

## Conseil Municipal du 10 avril 2014

Présents :

Lorène ABBA, Sylvie BERTHET, André BOIS, Murielle GARCIA, Mireille GOUMAS, Sylvie PACQUET, André ROCHAS, Alain SABY, Mireille VEYRON

Excusés :

Emilie BOCQUET pouvoir à Sylvie BERTHET

Thomas LEFRANCQ pouvoir à André BOIS

Secrétaire de séance : Lorène ABBA

Date de la convocation 2/4/2014

Début de séance : 22h15

### 1. Délégations d'attributions consenties au maire par le conseil municipal :

- A. Vu le code général de collectivités territoriales (article L2122.22), permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences, dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :
- B. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5000 euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- C. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- D. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- E. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- F. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- G. De décider de la création de classe dans les établissements d'enseignement
- H. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- I. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000 euros.
- J. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 euros par année civile.
- K. D'exercer au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L214.1 du code de l'urbanisme.

### 2. Indemnités de fonctions maire et adjoints, indemnités de fonction des élus

Chaque commune peut voter un certain montant réparti entre Maire, adjoint, conseillers.

Pour la commune de Dullin, l'enveloppe autorisée est de = 1 376,77€ / mois

Les indemnités sont calculées de la façon suivante :

Maire = 17% de l'indice 1015 de la fonction publique territoriale par mois

Adjoint = 6.6% de l'indice 1015 de la fonction publique territoriale par mois

Il est proposé d'indemniser les conseillers municipaux et de diminuer l'indemnité du maire et des 3 adjoints.

$1\,026.77\text{€} / 6 = 171.13\text{€}$  pour les 3 adjoints

171.13\*3 = 513€ pour Maire

50€ pour les conseillers

A l'unanimité, il est voté les indemnités maintenues seulement pour le Maire et les 3 adjoints.

3. Désignation des délégués au CNAS et à la défense

Lorène ABBA est nommée déléguée au CNAS

André ROCHAS est nommé délégué à la défense

4. Avenant maison Montigon

La réception des travaux se fera le 22/04/2014.

Avant la réception, il faut vérifier les travaux réalisés par les entreprises par rapport à leur cout réel et au marché public passé.

Plusieurs avenants sont à voter.

- Avenant Meunier Curtinet maçonnerie lot 1 675€ HT.
- Avenant de l'entreprise Carre Menuiserie. Avenant négatif de moins 3 805€HT
- Avenant Bestenti énergie négatif de moins 442€ HT
- Avenant Villon Guttin, 355€ HT
- Avenant peinture Pitou négatif de moins 861.50€ HT

**L'ensemble de ces avenants est voté à l'unanimité.**

5. Recours au Tribunal administratif :

En l'absence d'information de la part du Tribunal administratif sur les recours, ce point est reporté.

6. Divers :

⇒ Point sur Auberge :

Il faut fixer une commission Auberge rapidement avant d'aller rencontrer M. Chaboud.

Date proposée : **Lundi 21 avril 9h à la Mairie** et 10h à l'Auberge.

⇒ Visite de la maison Montigon: 27/04/2014 de 10h à 11h

⇒ Communication à réaliser

Informers les habitants de la visite de la maison Montigon, la réunion publique du 23/05/2014, et l'aliénation des chemins

Distribution du mot le samedi 18/04/2014. Le titre « Dull'info » est proposé.

⇒ Journée des artisans et exposition :

Une commission exposition est fixée le jeudi 24/04/2014 entre 19h et 20h en Mairie.

⇒ Commission scolaire :

La commission scolaire aura lieu le mercredi 16 avril à Ayn à 20 h.

Seront présents André Bois, André Rochas, Emilie Bocquet, Murielle Garcia.

⇒ Commission communication :

Les membres de la commission prennent contact avec Jean pour le site internet.

Fin de la séance : 23h30